



Votre lettre annuelle du régime Fonpel 2023

La solidité financière de CNP Retraite, grand assureur français

- pour mieux servir la retraite supplémentaire des élus locaux
- 90 % d'investissements alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales



Présentation de Fonpel

Fonpel est un régime de retraite supplémentaire par capitalisation qui permet aux élus locaux affiliés de constituer une retraite par rente*.

L'écu peut cotiser au titre de chacun de ses mandats indemnisés et racheter des années antérieures. La collectivité verse obligatoirement un abondement doublant le montant de la cotisation.

Les cotisations sont transformées en points de retraite (la valeur de service du point est la valeur du point permettant de calculer le montant de la prestation retraite qui sera versé à l'assuré. Elle correspond à la valeur du point de l'année du départ à la retraite de l'assuré). Ces points offrent un droit à rente garantie : dès 55 ans, et sur simple demande de l'écu, les droits acquis donnent lieu au versement d'une rente viagère trimestrielle ou d'un versement unique en capital**. Les prestations versées bénéficient d'une fiscalité avantageuse, les rentes étant partiellement imposables en fonction de l'âge d'ouverture des droits et les versements uniques en capital assujettis à la fiscalité de l'assurance vie sur le montant des intérêts produits.

Le régime, assuré par CNP Retraite, est piloté par l'Association FONPEL. La gestion administrative et la gestion commerciale sont confiées à Relyens.

* Ce régime, régi par la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée, a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France.

** si la rente calculée était inférieure à 1 320 € par an.

édito

Une bonne santé financière pour mieux servir les élus

Chers collègues,

La conjoncture économique de l'année 2023 a été dominée par l'inflation ; pour autant la santé du régime Fonpel est restée solide et est stable par rapport à 2022.

CNP Retraite que Fonpel a mandaté pour gérer financièrement votre régime de retraite, a présenté un taux de couverture du régime au 31 décembre 2023 à hauteur de 133,6 %, stable par rapport à 2022.

Les performances de la gestion technique et financière du régime ont permis une revalorisation de la valeur de service du point de +1,83 % au 1^{er} janvier 2024.

Nous avons poursuivi notre stratégie d'investissement responsable engagée avec un portefeuille contenant plus de 90 % d'investissements alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales de CNP Assurances.

Le Conseil d'administration de l'Association FONPEL, ainsi que moi-même, souhaitons vous exprimer une fois de plus notre gratitude pour la confiance que vous nous accordez.

Chers collègues, soyez assurés que vos intérêts demeurent notre priorité pour continuer à servir au mieux votre retraite supplémentaire d'écu local.

Jacques PELISSARD,
Président d'honneur de l'AMF
Président de l'Association FONPEL

les chiffres clés de l'année 2023

16,8 M€

de cotisations encaissées

15,2 M€

de prestations versées,
dont

12,6 M€

au titre de rentes trimestrielles

Une bonne solidité financière

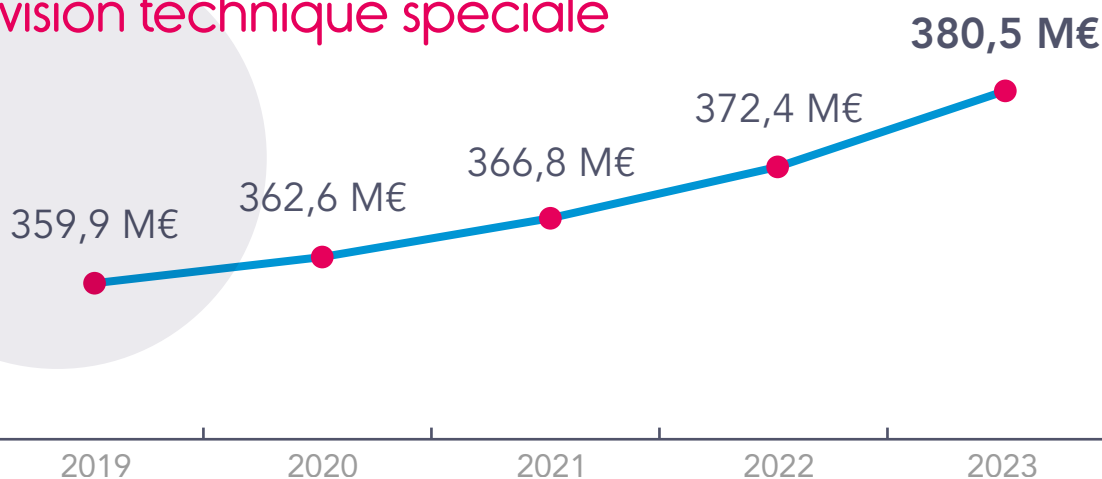
Taux de couverture réglementaire au 31 décembre 2023 : 133,6 %

Le taux de couverture du régime compare la richesse économique du régime à ses engagements : il traduit, lorsqu'il est supérieur à 100 %, la capacité du régime à faire face au paiement des rentes, qu'elles soient déjà émises ou futures. La richesse du régime permet de maintenir un taux de couverture stable par rapport à la situation au 31 décembre 2022 tout en attribuant une revalorisation de 1,60 % aux garanties de rente et de capital le 1^{er} janvier 2023. La revalorisation attribuée au 1^{er} janvier 2024 est de 1,83 %.

380,5 M€

C'est le montant de la provision technique spéciale représentative de la **richesse comptable collective du régime**, sur laquelle sont prélevées les prestations servies et les chargements de gestion, et à laquelle sont affectées les cotisations encaissées ainsi que les produits et charges financiers générés par les actifs représentatifs de la Provision Technique Spéciale. Elle est en augmentation de **2,2 %** par rapport à 2022.

Provision technique spéciale





les adhérents

17 861

comptes gérés dont
10 493 en phase d'acquisition
et **7 368** rentes.

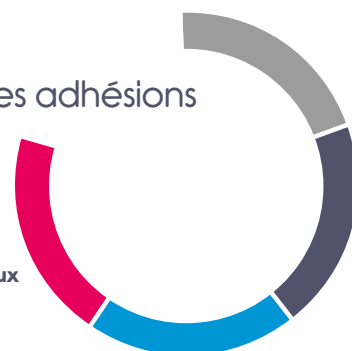
643

nouvelles **adhésions** enregistrées
en **2023**.

Âge moyen des cotisants : **56** ans.

Répartition des adhésions

2,3 %
Élus régionaux



71,9 %
Élus municipaux

20,8 %
Élus d'EPCI

5 %
Élus départementaux

Répartition des nouveaux adhérents

61 %
Hommes



39 %
Femmes

O1

La conjoncture économique et financière en 2023

L'année 2023 a été rythmée par les décisions de politique monétaire des banques centrales, qui ont poursuivi le cycle de resserrement monétaire entamé l'an passé pour contrer la flambée inflationniste. Après l'envolée des prix, qui avait culminé à l'automne 2022 (sur des craintes de crise énergétique), l'inflation a amorcé à partir de l'été une décélération progressive qui s'est accélérée en fin d'année pour revenir autour de 3 % aux États-Unis et 2,5 % en zone Euro. Cette baisse a été amplifiée par des effets de base favorables sur les prix de l'électricité et par la chute des prix du pétrole.

Ce repli s'est accompagné d'un net ralentissement de la croissance avec une forte hétérogénéité entre les régions. Ainsi les États-Unis (+2,5 %) ont affiché une résistance surprenante grâce à la bonne tenue de la consommation des ménages et au soutien budgétaire (déficit proche de 7 %). À l'inverse, la Chine (+4,9 %), après un début d'année prometteur grâce à la réouverture de l'économie post-Covid, a vu sa croissance s'étioler en raison de la crise persistante du secteur immobilier et de ses effets dépressifs sur la demande des ménages. Enfin l'Europe (+0,5 %) a enregistré une quasi-stagnation de son économie (avec une récession technique en fin d'année), pénalisée par la faiblesse de la demande interne et la contraction du commerce mondial (-2 %) qui ont fortement affecté l'économie allemande.

Pour autant, cette dégradation de la conjoncture s'est révélée très atypique avec une solidité inattendue des marchés de l'emploi (taux de chômage plancher : 3,8 % aux États-Unis, 6,5 % en zone Euro) et des tensions salariales persistantes conduisant les banquiers centraux à poursuivre leurs durcissements monétaires au-delà des prévisions de début d'année, avec des taux directeurs qui ont atteint 5,25 % aux États-Unis et 4 % en zone Euro.

O2

Une politique des placements prudente et rémunératrice

Notre politique d'investissement en 2023 a été orientée principalement sur la poche Taux, particulièrement sur des obligations souveraines et sur des obligations liées à l'inflation, afin de profiter de rendements obligataires toujours attractifs tout en minimisant les risques sur la poche de diversification.

L'allocation du portefeuille à fin 2023 est la suivante : 85,4 % sur des produits de taux, 11,9 % sur la Diversification (dont Actions, Immobilier et Actions protégées en cas de baisse des marchés) et 2,7 % de trésorerie.

Transition Ecologique et Energétique :

Avec un support Euros classé article 8 (SFDR)* Intégrant une stratégie d'investissement responsable engagée, le portefeuille contient plus de 90 % d'investissements alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales de CNP Assurances.

18,0 % de l'encours sont des investissements durables ayant des objectifs sociaux (cohésion sociale, éducation et lutte contre les inégalités).

8,3 % de l'encours sont des investissements durables ayant des objectifs environnementaux (lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité).

4,2 % de l'encours sont des investissements locaux français au service de l'économie de nos territoires.

Le portefeuille ne détient aucune société extractrice de charbon et productrice d'énergie à base de charbon dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ni aucun émetteur du secteur Tabac. **À noter également : l'absence d'investissements sur la Russie ou toute entreprise d'origine russe.**

85,4 %
Allocation
de produits de taux
(principalement obligations)

11,9 %
Allocation Diversification
dont **Actions, Immobilier**
et **Actions protégées**

O3

Les résultats du portefeuille en 2023

Les rendements financiers bruts de frais du régime pour les années 2021, 2022 et 2023 sont respectivement de 3,20 %, 2,27 % et 2,51 %. Ils sont constitués des coupons obligataires, dividendes et des plus-ou-moins-values encaissés au cours de l'exercice.

* SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

Un fonds article 8 est au sens de cette réglementation, un « fonds à objectif de durabilité ».

La vie de l'association

Le Conseil d'administration de l'Association est composé de 12 élus ou élus retraités :

- **Jacques PELISSARD**, Président
Ancien maire de Lons-le-Saunier (39), Ancien président de l'Espace communautaire Lons Agglomération,
Ancien député du Jura
- **Jean-Paul LEFEBVRE**, Secrétaire général
Conseiller municipal de Noisy-le-Sec (93), Ancien adjoint au maire de Noisy-le-Sec
- **Chantal BOURRAGUE**, Trésorière
Ancienne adjointe au maire de Bordeaux (33), Ancienne députée de la Gironde,
Ancienne conseillère générale de Gironde
- **Jérôme BASCHER**, Conseiller départemental de l'Oise
Ancien sénateur de l'Oise
- **Sébastien BLANC**, Maire de Loubeyrat (63)
- **Anne-Marie COUSIN**, Ancien maire de Torgny-sur-Vire (50),
Ancienne vice-présidente aux finances de la région Normandie
- **Daniel DEIN**, Ancien maire d'Orgères (35)
Ancien conseiller communautaire à Rennes Métropole,
Ancien président du syndicat intercommunal de développement économique Orgères-Saint Erblon (35)
- **Jean GIRARDON**, Maire de Mont-Saint-Vincent (71)
- **David LAGLEYZE**, Maire d'Etriché (49)
Conseiller à la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
- **Odette MADER**, Ancien maire de Saint Maurice de Beynos (01)
Ancienne présidente de la communauté de communes de Miribel et du Plateau St Maurice de Beynos
- **Claude RAYNAL**, Sénateur de la Haute-Garonne,
Ancien maire de Tournefeuille
- **Laurence TRASTOUR-ISNART**, Conseillère municipale de Cagnes-sur-Mer (06)
Ancienne députée des Alpes maritimes, Ancienne adjointe au maire de Cagnes-sur-Mer,
Ancienne conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'azur.

Un œil sur Fonpel Distribution

Christian LEMAIRE a été nommé Président de la SAS Fonpel Distribution le 21 septembre 2023. Il bénéficie de plus de 35 ans d'expérience au sein de plusieurs groupes internationaux dans différents secteurs et notamment les services financiers et est expert auprès de l'EIOPA, l'autorité européenne de supervision des fonds de pensions et des assureurs. Il succède à Philippe BERQUIN, ancien actuaire-conseil de l'Association FONPEL. Monsieur BERQUIN a conseillé activement l'Association depuis sa création. Il est remercié chaleureusement par les membres du Conseil d'administration pour son dévouement et ses précieux conseils qui ont su guider l'Association dans ses choix stratégiques.

